

Construite en partie à Saint-Nazaire, l'éolienne Haliade-X interdite aux États- Unis

Le coup est dur pour les sites General Electric de Nantes, Saint-Nazaire et Cherbourg qui fabriquent l'éolienne géante Haliade-X. Un juge de Boston vient de condamner l'industriel pour contrefaçon.



L'Haliade X est le fleuron du groupe General Electric. Cette éolienne de 12 M W dispose de pales de 150 mètres chacune. La turbine centrale construite à Saint-Nazaire pèse 700 tonnes. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Thierry HAMEAU Publié le 09/09/2022 à 17h26

[Écouter](#)

Avis de tempête pour les sites General Electric de Nantes (300 salariés), Saint-Nazaire (350) et Cherbourg. Selon l'agence Reuters, un juge fédéral de Boston (États-Unis) a donné raison mercredi 7 septembre 2022 à l'Européen Siemens Gamesa renewable après plaintes réciproques, pour contrefaçon, des deux constructeurs d'éoliennes.

« Un préjudice irréparable »

Le juge « a interdit à General Electric Co de fabriquer et de vendre ses éoliennes **Haliade-X aux États-Unis** », car elles enfreignent un brevet détenu par son rival Siemens Gamesa qui subirait, par conséquent, « un préjudice irréparable, y compris une perte importante de part de marché ».

[General Electric](#) pourra toutefois équiper les deux parcs déjà attribués à GE aux États-Unis « **contre paiements de redevances à Siemens Gamesa** » à hauteur de 30 000 dollars par mégawatt sur les turbines contrefaites. Les parcs concernés sont Vineyard Wind 1 (800 MW, 66 éoliennes) dans le Massachusetts et Ocean Wind 1 (1 100 GW et 91 éoliennes), dans le New Jersey. General Electric n'a qu'un seul autre contrat en Europe : celui du parc Dogger-Bank au Royaume-Uni avec 277 Haliade-X à livrer.

Un produit phare du groupe

La décision est inquiétante pour les sites français qui fabriquent uniquement ce modèle d'éolienne géante (12 MW) dont les pales atteignent 150 mètres. L'Haliade -X était le produit phare du groupe en plein essor dans l'éolien en mer aux États-Unis.

La direction GE se dit « **respectueusement en désaccord avec l'injonction** ». Le groupe étudie toutes « **les voies légales qui pourraient permettre de poursuivre [son] soutien à l'éolien offshore aux États-Unis, y compris de faire appel de la décision rendue.** »

UPPM revue de presse